



1. CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2013

Membres présents et représentés : 15

2. DEMANDE d'AUTORISATION de DÉFRICHEMENT dans le CADRE de la RÉALISATION de la ZAC PARC TERTIAIRE GARE TGV

Dans le cadre de l'aménagement du **Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV**, le **Grand Besançon** doit faire l'acquisition de 6 parcelles appartenant à la **Commune d'Auxon-Dessus**.

Cette cession a fait l'objet d'une délibération favorable lors de la réunion du Conseil Municipal du **21 janvier dernier**.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- N B 1131 « le grand Bois » 38a58
- N B 1132b « le grand Bois » 13ha52a22
- UY B 831 « aux Essarts du Grand Bois » 0a68
- UY B 832 « aux Essarts du Grand Bois » 0a85
- UY B 835 « aux Essarts du Grand Bois » 2a20
- UY B 1129 « aux Essarts du Grand Bois » 3a13

L'acquisition susmentionnée concerne par ailleurs deux parcelles boisées relevant du régime forestier : NB 11 31 et NB 11 32 b.

A la demande du **Maire**, le **Préfet** a prononcé la distraction du régime forestier en date du **04 avril 2013**.

Compte tenu de ces éléments et dans l'attente de la signature de l'acte, il est proposé d'autoriser le **Président de la CAGB** à déposer un dossier de demande de défrichement sur les emprises projets en cours d'acquisition.

3. DÉCISION MODIFICATIVE n°1 du BUDGET PRIMITIF COMMUNAL :

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, il convenait d'inscrire les crédits nécessaires liés à l'extension de réseau **ERDF** réalisée **rue Maupommier**, en direction du cimetière.

Cette omission oblige à prendre une délibération modificative. Le montant de cette dépense sera financé par des crédits non utilisés.

4. DÉCISION MODIFICATIVE n°2 du BUDGET COMMUNAL :

Dans le cadre de notre révision de **POS** en **PLU**, **ERDF** nous propose une pré-étude « raccordement » afin de connaître, au préalable, l'aménagement du réseau électrique sur les éventuelles zones urbanisables.

Le montant de cette dépense sera financé par des crédits non utilisés.

5. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR RUE MONTELIER :

Le renouvellement de la canalisation d'alimentation du réservoir de **Miserey-Salines** nécessitait l'intervention du **SIAC**, entraînant la réfection de la voirie **rue Montelier**.

Le Conseil Municipal a décidé de profiter de la fermeture de cette rue pour procéder à l'aménagement d'un trottoir.

Courant mai un appel d'offres a été lancé auprès de 6 entreprises.

Après réunion de la **Commission d'Appel d'Offres** il s'avère que l'entreprise **MALPESA TP** est la mieux-disante pour réaliser ce marché.

La somme de **34 684 € TTC**. investie sur ce chantier permettra l'appui du revêtement d'enrobé et apportera la solidité à cette voie qui souffre beaucoup des intempéries pluie neige.

6. RETRAIT DE LA COMMUNE D'AUXON-DESSUS DU SIVOSS

Le **SIVOSS** (Syndicat à vocation scolaire et sportive du collège de Châtillon le Duc) a été créé en **1996** pour assurer le financement des dépenses pour la construction du gymnase, la participation à la vie scolaire du collège et l'animation sportive.

Le remboursement du prêt contracté par le **SIVOSS** pour la construction du gymnase arrive à échéance le **30 mars 2014**. Lors de la séance du Comité Syndical en date du **19 mars 2013**, le **SIVOSS** a décidé de solder le prêt en cours en 2013 anticipant l'annuité de 2014 (1591.16 €) en raison du faible montant de la somme restant due.

Depuis 2001 les remboursements des Communes membres de la **CAGB** étaient assurés par cette dernière en raison de sa compétence au titre de la « **prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges** ».

Les clubs sportifs de la Commune ont la possibilité de réserver des créneaux horaires dans le gymnase pour y pratiquer des activités sportives, ceci en dehors de ceux consacrés à l'utilisation de cet équipement par les collégiens fréquentant l'établissement « **Les Sorentines Claude GIRARD** ».

À ce jour et depuis **1996**, aucun club sportif d'**Auxon-Dessus** n'utilise cette possibilité en raison de l'éloignement du gymnase et donc l'impossibilité pour les mineurs d'y accéder.

Par conséquent le retrait de la commune du **SIVOSS** est adopté. Il s'effectuera à l'issue de l'année civile **2013**. Les autres communes membres de la **CAGB** délibéreront également dans les prochaines semaines.

7. CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SNCF OU DE RFF

La **SNCF** souhaite se porter acquéreur de la parcelle **B 1130** supportant la station d'épuration de la **Gare TGV**. L'estimation de cette parcelle est évaluée à **1 100 € TTC**.

Le Conseil Municipal décide de fixer un prix plancher de **8 000 €** pour toutes les transactions réalisées au profit de **RFF** ou de la **SNCF**. Ce montant correspond aux frais fixes supportés par la Commune lors de chaque cession, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront imputés à l'acquéreur.

Cette délibération fait suite au courrier reçu le **30/04/2013** par la Société **IXIME**, (gestionnaire du patrimoine **RFF** et des transactions immobilières), qui fixe un prix plancher de **8 000 €** pour toutes les ventes de la société **RFF**.

8. INTERDICTION TEMPORAIRE D'OUVRIRE DES TRANCHEES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL RUES DES VIGNES ET DU COTEAU

Actuellement l'entreprise **EUROVIA** procède aux travaux de réfection de voirie et d'aménagements des **rues des Vignes et du Coteau** avec la pose d'un nouveau tapis d'enrobé.

Il convient de préserver l'intégrité de la chaussée durant une certaine période pour protéger l'esthétique de l'asphalte mais également prévenir les risques d'affaissement sur une chaussée neuve.

Dans ce but il est décidé d'interdire toute opération sur l'ensemble des chaussées et trottoirs neufs durant **5 ans** à compter de la date de réception des travaux.

En cas d'ouverture de tranchée suite à une intervention d'urgence (fuite ou problème mettant en cause la sécurité des personnes), le revêtement devrait être refait sur toute l'emprise de la tranchée et sur une largeur d'un mètre de part et d'autre de la tranchée afin d'effacer toute trace de l'impact imposant la mise en place d'un joint d'étanchéité.

9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VEOLIA POUR LA MISE EN PLACE DU TELERELEVÉ DES COMPTEURS

L'entreprise **VEOLIA** a mis en place un système de **télérelevé** pour une transmission automatique des index de consommation des administrés. Pour que ce système fonctionne, il est nécessaire d'installer des « **répéteurs** » sur les candélabres de la Commune à une hauteur suffisamment élevée pour éviter leurs dégradations.

Ces répéteurs sont des capteurs d'une dizaine de centimètres. Environ 50 seront placés dans le village.

Une convention d'occupation domaniale sera signée avec **VEOLIA**.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Mariages :

Mme TRUPCEVIC Anne-Lise et **M. JEANNIN Maël** le 11/05/2013

Mme BALANCHE Stéphanie et **M. CHAVANNE Frédéric** le 25/05/2013

Mme PETOT Mélanie et **M. JACQUOT Frédéric** le 01/06/2013

Décès :

M. Gilbert STACOFFE le 23/04/2013

RECRUESCENCE DES VOLS

Régulièrement, nous vous mettons en garde contre les **vols** commis dans le village. Malgré notre vigilance ainsi que celle de la gendarmerie qui effectue de nombreuses rondes tant le jour que la nuit, des vols sont sans cesse commis.

Il est impératif que vous preniez un minimum de précautions : **vérifiez bien que portes et fenêtres** sont fermées le jour comme la nuit, si vos **voitures** restent dehors pendant la nuit veillez à ne **rien laisser à l'intérieur** (papiers d'identité, clefs) ne les laissez pas pénétrer chez vous, ils n'ont pas de scrupules, sont très rapides et souvent très jeunes, ils repèrent vite !!!!!

TRAVAUX

Nous sommes conscients de la **gêne** occasionnée actuellement par les travaux et la mise en place de plusieurs déviations dans le village.

La pose de canalisations, la création de trottoirs, la rénovation de la chaussée entraînent simultanément l'implication de plusieurs entreprises.

Nous avons privilégié cette solution afin de réduire au maximum les délais nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces opérations

FETE DE LA MUSIQUE

Dans le cadre du rapprochement des communes **Auxon-Dessus- Auxon-Dessous**, le **Comité des Fêtes** et **Anim'Auxon** organisent la fête de la musique le **samedi 22 juin** à partir de **18 heures**.

Cette manifestation se tiendra dans la cour de l'école intercommunale en plein air avec possibilité de repli si le temps ne nous est pas favorable.

DEPART EN RETRAITE DU FACTEUR

Au cours des années, **Patrick Bernier** est devenu une figure emblématique de notre village.

Il rompt la solitude des personnes seules ou âgées qui, discrètement attendent son passage derrière leur fenêtre, le rideau à peine levé, ce sera peut-être l'unique visite qu'ils auront dans la journée.

Il apporte bonnes ou mauvaises nouvelles, mais qu'importe, il est là, toujours un petit mot gentil, toujours disponible, prêt à rendre service.

Patrick débute sa tournée le **1er juillet 1977** à pieds, puis à bicyclette, la population s'accroît, il passe désormais en mobylette.

En **1991**, il devait être muté dans un autre village, cette information est loin de réjouir les habitants, Patrick doit rester à **Auxon-Dessus**. Devant l'ampleur des réclamations, sa hiérarchie accepte sans trop de difficultés le maintien de son poste.

Aujourd'hui, il est toujours parmi nous, passe en voiture mais plus pour très longtemps puisqu'il partira en retraite fin **juin 2013** après avoir arpenté les rues **d'Auxon** dont il connaît tous les recoins depuis **36 ans**.

Nous ne pouvons le laisser partir sans lui marquer notre reconnaissance et nous invitons toutes les personnes qui le souhaiteraient à participer à la collecte effectuée au moyen d'une urne déposée au secrétariat de la mairie

Un **petit registre** est également mis à votre disposition où vous pourrez lui faire part de votre ressenti. Vous serez informés du suivi de cette démarche et nous remercions d'ores et déjà les personnes qui se sont manifestées.

DECES DE M. STACOFFE

Après une maladie qui le minait depuis quelques temps, **Gilbert Stacoffe** nous a quittés discrètement, reflet du caractère de cet homme calme et posé.

Régisseur de la bibliothèque pendant de nombreuses années, il avait souhaité se décharger de cette tâche lorsque la fatigue a commencé à se faire sentir.

Toujours à l'écoute, il devenait un peu le « **confident** » du mardi soir ou du mercredi pour les enfants qui venaient lui faire un petit coucou avant d'aller au sport.

Nous souhaitons lui rendre hommage pour tout le travail qu'il a fourni et témoigner notre sympathie à **Bernadette** son épouse.